



Année universitaire : 2016-2017

Avenant à la convention de stage

ENTRE 1 – L'UNIVERSITE DE POITIERS

Représentée par Monsieur Yves Jean, son président
Représenté par (signataire de la convention): M. BERTRAND YVES
Qualité du représentant: Doyen

☎ :
mél: yves.bertrand@univ-poitiers.fr

Composante/UFR : Sc. Fond. et Appl. scolarité centrale

☎ :
Adresse : Bât B5 - 9, rue Charles-Claude Chenou - TSA 51106
86073 Poitiers Cedex 9

2 - L'ORGANISME D'ACCUEIL

Nom :
Adresse:
Représenté par (nom du signataire de la convention):

Qualité du représentant :
Service dans lequel le stage sera effectué:

☎
mél:
Lieu du stage(si différent de l'adresse de l'organisme):

3 - LE STAGIAIRE

Nom : Prénom: Sexe: F M Né(e) le:
Adresse:

☎ mél:

INTITULÉ DE LA FORMATION OU DU CURSUS SUIVI DANS L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET VOLUME HORAIRE (ANNUEL OU SEMESTRIEL) :

Volume horaire annuel :

4 - MODIFICATION DES MODALITÉS D'ORGANISATION DU STAGE

D'un commun accord entre l'organisme d'accueil, l'étudiant et l'Université de Poitiers :

- Les dates du stage sont modifiées comme suit :
- Le lieu du stage est modifié comme suit :
à compter du
- Les horaires hebdomadaires sont modifiés comme suit :
à compter du
- Il est mis un terme à la convention de stage à compter du :

AVENANT ÉTABLI EN 3 EXEMPLAIRES, À POITIERS LE

POUR L'UNIVERSITÉ DE POITIERS
M. BERTRAND YVES

POUR L'ORGANISME D'ACCUEIL

STAGIAIRE (ET SON REPRÉSENTANT LÉGAL LE CAS ÉCHÉANT)